

Les appareils et interventions éligibles

Le Bonus Réparation couvre toutes les pannes sauf le remplacement d'une pièce esthétique, une panne liée à l'environnement d'utilisation (défaut électrique, défaut d'évacuation, interopérabilité avec d'autres équipements, etc.), ou un usage non-conforme de la part du consommateur.



Hors garantie légale ou commerciale (y compris les extensions de garantie)



Non couverts par une assurance



Détenus par les ménages (vs les professionnels)



Disposant d'une plaque signalétique ou d'un numéro d'identification / IMEI



Respectant la réglementation (conforme aux normes, pas de contrefaçon ni de recel etc.)



Casses empêchant le fonctionnement de l'appareil (écran, poignée de porte de machine à laver, ...)



Remplacement des batteries inamovibles

Les interventions non éligibles



Dommages relevant des garanties légales des vices cachés



Dommages d'ordre esthétique ou n'empêchant pas le fonctionnement de l'appareil



Problème causé par un facteur externe à l'appareil⁽¹⁾



Remplacement des consommables, accessoires et batteries amovibles



Opération de maintenance dont logicielle⁽²⁾

(1) On entend par « facteur externe » tout défaut de montage ou d'installation (dont électrique, hydraulique ou logicielle)

(2) Les opérations rendues nécessaires par des dysfonctionnements ou des défauts logiciels ne sont pas éligibles au Fonds Réparation.

label-qualirepar.fr



Ecologic - 487 741 969 R.C.S. Versailles - ecosystem - 830 339 362 R.C.S. Nanterre
Imprimé par FIPCOM, 51 Bis Rue Edouard Vaillant, 92300 Levallois-Perret - Juillet 2024 - Imprimé sur papier PEFC. - Ne pas jeter sur la voie publique.

GUIDE PRATIQUE DU BONUS RÉPARATION

Retrouvez toutes les informations utiles pour appliquer le Bonus Réparation à vos clients !

JUILLET 2024



**LABEL
QUALI
RÉPAR**

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

PRODUITS ÉLIGIBLES ET MONTANTS DES BONUS RÉPARATION

Produit	Bonus
Amplificateur	20€
Appareil de sport (vélo d'appartement, rameur, tapis de course, plateforme vibrante)	15€
Appareil photo numérique (dont optique séparé)	20€
Aspirateur : balai, robot, traineau	40€
Bouilloire	15€
Cave à vin	25€
Centrale vapeur	20€
Centrifugeuse et extracteur	15€
Chaîne hi-fi	20€
Climatiseur mobile	25€
Console de jeux	20€
Cuisinière	25€
Défroisseur à main	15€
Drone	20€
Enceinte	20€
Entretien jardin (tondeuse à gazon et taille haie électriques)	15€
Épilateur	15€
Fer à repasser	15€
Four encastrable (hors micro-ondes)	25€
Four micro-ondes	20€

Note : Sur la facture, le Bonus Réparation est à déduire après le montant total TTC de la facture.

- Le Bonus Réparation est un montant forfaitaire fixe déduit du montant total TTC de la facture. Le client bénéficie donc d'une réduction immédiate, et le réparateur se fait rembourser le montant du Bonus par les éco-organismes.

Produit	Bonus
Four posable	15€
Friteuse	15€
Grille-pain	15€
Home-cinéma	20€
Hotte	25€
Imprimante et scanner ⁽²⁾	35€
Instrument de musique	15€
Lave-linge	50€
Lave-vaisselle	50€
Lecteur DVD	20€
Lecteur Enregistreur Audio Vidéo	20€
Lisseur	15€
Machine à café avec filtre	15€
Machine à café proportionné (dosette)	15€
Machine à café tout automatique	25€
Mobilité urbaine (trottinette électrique, hoverboard, gyroroue)	15€
Moniteur ⁽³⁾	30€
Nettoyeur vapeur	20€
Ordinateur fixe / tout-en-un ⁽²⁾	50€
Ordinateur portable ⁽²⁾	50€
Outillage électroportatif : perceuse, scie sauteuse, etc.	20€

Note : Le Bonus Réparation s'applique à concurrence du montant de la facture réparation : si le montant TTC de la facture est inférieur au montant du Bonus Réparation, la réparation n'est pas prise en charge par le Fonds.

- Certains Bonus Réparation s'appliquent avec un seuil de déclenchement. Dans ces cas-là, seules les réparations dont le prix est supérieur au seuil de déclenchement peuvent bénéficier du Bonus Réparation.

Produit	Bonus
Plaque de cuisson	25€
Presse-agrumes	15€
Purificateur d'air et humidificateur	15€
Rasoir	15€
Réfrigérateur / Congélateur	25€
Robot / préparateur chauffant	30€
Robot multifonctions	15€
Robot pâtissier	25€
Sèche-cheveux	15€
Sèche-linge	50€
Table de mixage	20€
Tablette	25€
Téléphone fixe	15€
Téléphone portable (+ casse écran ⁽¹⁾)	25€
Téléviseur	60€
Tondeuse	15€
Tuner / démodulateur	20€
Ventilateur	15€
Vidéoprojecteur	30€
Vélo à Assistance Electrique (VAE)	15€ ⁽⁴⁾ 30€ ⁽⁵⁾

(1) La casse écran est prise en charge par le Fonds Réparation pour les téléphones mobiles hors garantie ou dont la garantie est dénoncée.

(2) Seuil de déclenchement 150€ TTC

(3) Seuil de déclenchement 100€ TTC

(4) Seuil de déclenchement 65€ TTC

(5) Seuil de déclenchement 120€ TTC